



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

SERV. DEP. DES IMPOTS FONCIERS DE L'ALLIER
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
8 RUE DU BIEF
BP 60092 03307 CUSSET CEDEX

Direction générale des Finances publiques
SERV. DEP. DES IMPOTS FONCIERS DE L'ALLIER
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
8 RUE DU BIEF
BP 60092 03307 CUSSET CEDEX

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Ludovic ROUILLERIS
**MÉL : Utilisez votre messagerie sécurisée dans
votre espace particulier sur impots.gouv.fr**

ROMAIN DEYDIER
POLE GESTION DOMANIALE

CUSSET, le 15/09/2022

Objet : Simulation de taxe foncière sur les propriétés bâties sur la commune de LE
BRETHON (003)

Madame, Monsieur,

Le présent document ne constitue qu'une simulation de calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties élaborée d'après le descriptif que vous nous avez communiqué.

Ainsi, la responsabilité de l'Administration Fiscale ne pourra nullement être engagée sur une éventuelle différence entre le(s) montants(s) porté(s) sur le présent courrier et celui qui résultera de la consistance réelle du local après achèvement des travaux ou son acquisition. Ce document ne pourra donner lieu à aucune procédure contentieuse.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

RESULTATS DE LA SIMULATION

Vous trouverez ci-dessous le rappel de la consistance du local décrit ainsi que le(s) résultat(s) de la simulation proprement dite.

L'étape essentielle de l'évaluation d'un local est la détermination de la catégorie dans laquelle il convient de le classer. Celle-ci est fonction notamment de l'aspect architectural, de la qualité de la construction, de la distribution et de l'équipement du local. Les catégories varient de 1 (grand luxe) à 8 (très médiocre) pour les parties habitation, de A (bonne) à D (mauvaise) pour les dépendances.

Les catégories intermédiaires sont signalées par un M ou un S. La catégorie étant impossible à déterminer dans le cadre d'une simulation, il vous est fourni les cotisations correspondantes à trois catégories possibles.

Cette simulation ne prend cependant pas en compte les différentes exonérations auxquelles vous pourriez prétendre ni les impositions à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

De plus, dans le cas où la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est instituée sur la commune, la simulation est réalisée avec le taux plein et sans prise en compte d'une éventuelle part incitative.

Toute information complémentaire pourra être délivrée par le service.

Nombre Salles à manger : 01 Chambres : 05 Cuisines : 01
 Salles d'eau : 02

Surface d'habitation : 163 m² Surface des éléments incorporés : 40 m²
Surface des dépendances : 18 m²

DONNEES DE LA TAXATION 2022	CAT. HAB = 4 CONFORTABLE	CAT. HAB = 5 ASSEZ CONFORT.	CAT. HAB = 5M ASSEZ CONF MED
Base d'imposition	2258 €	1932 €	1720 €
Commune 33,63%	759 €	650 €	578 €
Syndicat de communes 0,00%			
Intercommunalité 2,72%	61 €	53 €	47 €
Département 0,00%			
T.S.E. 0,15%	3 €	3 €	3 €
Ordures ménagères (Plein) 11,52%	260 €	223 €	198 €
Frais de gestion	46 €	39 €	35 €
Cotisation estimée	1129 €	968 €	861 €